

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/05/35

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
21 mai 2024 le **LUNDI 27 MAI 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
21 mai 2024

Nombre de conseillers **Etaients présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Votants : 21 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE –
Monsieur Thierry IMBERT – Monsieur Hubert CHIVET – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Madame Stéphane FOURNIER
Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Yveline LOURDEL
Monsieur Marc SERRA qui donne procuration à Monsieur Marie-Antoinette DESHORTIES
Madame Sophie LOPEZ qui donne procuration à Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**
Monsieur Thierry IMBERT

Objet : Subvention de fonctionnement Région – Dispositif « soutien régional aux programmations des contrats de ville pour 2024 » - Projet participation citoyenne et solidaire

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du Contrat de ville, la commune peut bénéficier d'un financement de la Région Hauts-de-France sur du fonctionnement pour des actions liées à la solidarité et à la participation des citoyens

Ce type de dispositif associe les habitants dans des micro-projets d'amélioration de leur environnement quotidien.

Monsieur le Maire expose une action éligible à ce financement :

Lors de la période de Noël, les 2 associations caritatives de la ville, les restos du cœur et les 4S (banque alimentaire) s'unissent pour organiser un temps festif.

C'est un moment qui peut prendre différentes formes telles que goûter, spectacle, sorties, animations....

La préparation, l'organisation et la réalisation de ce temps seront réalisées avec un groupe d'habitants prêt à s'investir pour et avec les autres.

Le CCAS et le centre social encadreront la démarche et apporteront un appui technique pour les aider dans la réalisation.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de 3 000 € auprès de la Région le reste étant abondé par les fonds propres de la commune.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la subvention auprès de la Région Hauts-de-France
- à signer les conventions partenariales et financières liées à cette demande

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mai 2024
Le Maire,
Alain CAYET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Cayet', written over the printed name and extending across the page.